



9. L'offre de stationnement vélo dans l'espace privé

Équipements municipaux, logements collectifs, espaces commerciaux et supermarchés, l'offre de stationnement sur l'espace privé doit être adaptée à la durée du stationnement.

Le stationnement sur les équipements municipaux

En 2021, la Ville a décidé d'engager un **plan de déploiement d'offre de stationnement vélo et modes actifs** sur ses équipements municipaux. Un **schéma directeur de déploiement de stationnements vélos dans les écoles** a pour objectif d'équiper tous les sites scolaires en **abris vélos/trottinettes d'ici 2026**. Les **équipements sportifs et culturels** sont également ciblés. Ces dispositifs de stationnement doivent **permettre un stationnement adapté aux usagers** comme aux agents ou intervenants sur le site.

Les principaux **critères de choix du mobilier** sont les suivants :

- remplacement des pincettes roues par des appuis vélo et généralisation à tous les modes actifs (trottinettes...)
- installation d'abris,
- anticipation de l'augmentation progressive de la pratique cyclable dans le **calibrage des abris** (équipement évolutif...),
- accompagnement des travaux par des **actions de sensibilisation des usagers** du site.

Le déploiement d'une offre de service de gonflage et petite réparation est en cours de structuration au sein de Nantes métropole. le site de la Tour à plomb pourrait être pertinent comme premier site à équiper sur la commune.

L'accompagnement des acteurs privés du territoire

La demande croissante de **stationnements sécurisés en habitat social**, observée par Nantes métropole, met en évidence un enjeu grandissant de développement du stationnement résidentiel en particulier en habitat collectif.

Un **accompagnement des acteurs immobiliers** sur ces enjeux pourrait être renforcé.

Il en est de même sur les **sites privés accueillant du public** et possédant des espaces de parkings comme les supermarchés.

Le stationnement sur les grands événements

Les offres de stationnement vélo sur les sites accueillant des grands événements ne peuvent être calibrées sur ce pic de fréquentation occasionnelle. Des **parkings vélos provisoires** sont ainsi proposés lors des événements comme le 13 juillet, le forum des associations, Les Ephémères ...

L'acquisition de dispositifs de stationnement temporaire, en complément des barrières proposées actuellement, permettrait d'augmenter la capacité d'accueil des cyclistes sur ces événements d'ampleur.

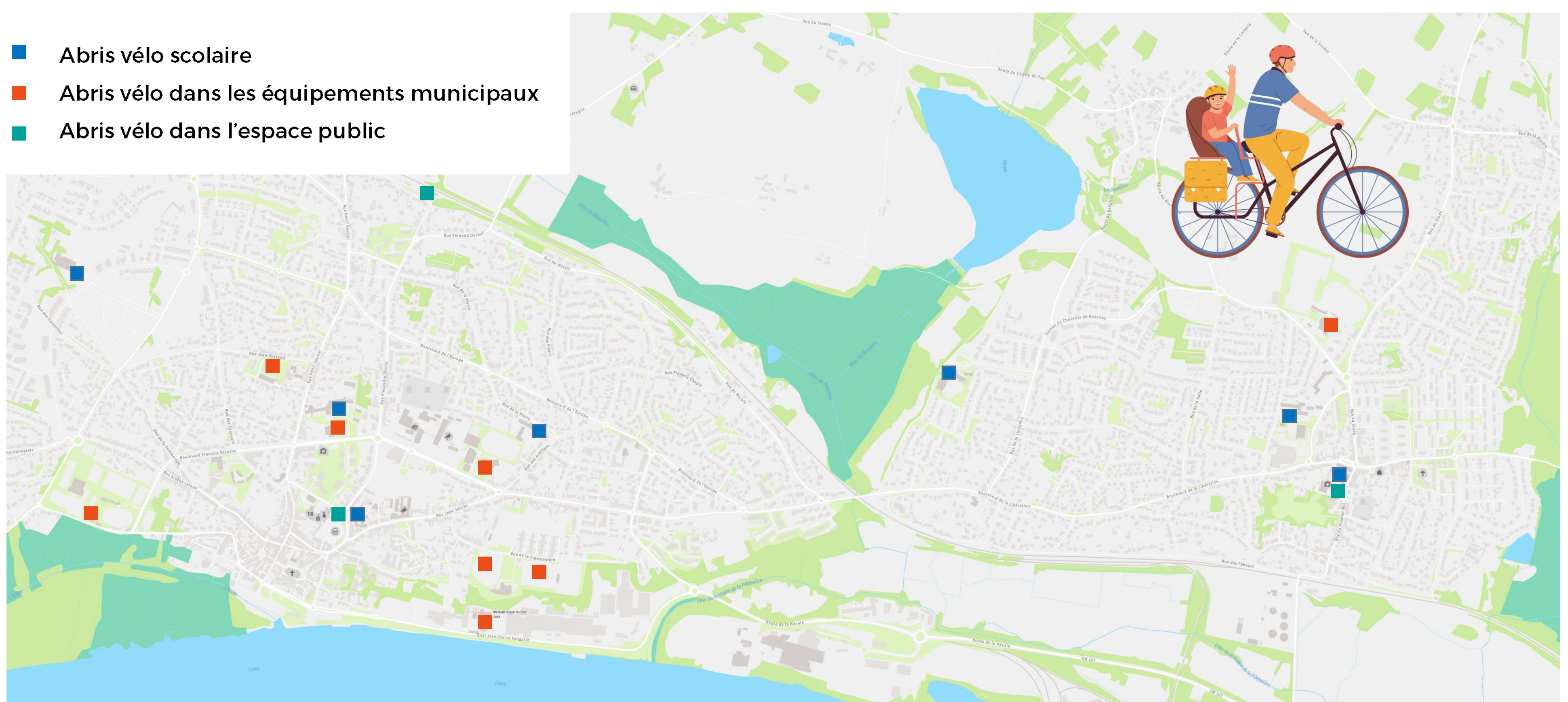


Schéma de principe de déploiement des abris vélo sur les deux centralités



Pour s'informer et contribuer
coueron c'est vous.fr

Construisons le territoire cyclable de demain !